



PROJET DE REFORME DU CGCT
DANS SA VERSION APPLICABLE A
LA POLYNESIE FRANCAISE

Evaluation

Fiche
du 10 novembre 2022

FICHE D'IMPACT PARTICULIERE DE LA PROPOSITION N°40
« L'ADAPTATION DU ROLE DE MAIRE DELEGUE AUX ILES
ELOIGNEES »

SOMMAIRE

I) ETAT DES LIEUX	2
II) OBJECTIF DE LA PROPOSITION	2
III) DISPOSITIF RETENU	2
IV) ANALYSE DES IMPACTS.....	2
V) CONSULTATIONS ET MODALITES D'APPLICATION	3
VI) EVALUATION.....	3

I) ETAT DES LIEUX

Les compétences de droit des maires délégués sont identiques dans toutes les communes.

Les spécificités des communes associées réparties sur plusieurs îles ne sont pas prises en compte.

La répartition sur plusieurs îles et l'éloignement du chef-lieu de la commune associée génèrent des difficultés dans l'action de la commune que ne rencontrent pas des communes associées dont les districts sont contigus.

II) OBJECTIF DE LA PROPOSITION

Avoir un statut particulier pour les maires délégués de districts isolés géographiquement.

Améliorer l'action publique de la commune.

III) DISPOSITIF RETENU

La disposition envisagée a vocation à concerner les communes associées de Polynésie française réparties sur plusieurs îles.

PROPOSITION DE REDACTION

Dans les communes associées réparties sur plusieurs îles, le maire délégué est compétent pour les actes de gestion courante des ressources humaines de la commune en activité dans le district.

Dans les communes associées réparties sur plusieurs îles, un budget est voté par district. Le maire délégué est compétent à engager les dépenses sur le budget de son district.

IV) ANALYSE DES IMPACTS

	DESCRIPTION
Impacts juridiques <ul style="list-style-type: none">- modification (modif simple ou création) des articles du CGCT envisagés, ou autre code ;- abrogation de dispositions du CGCT ou autre code	Création d'article.
Impacts sur les collectivités territoriales <ul style="list-style-type: none">- qui est concerné (commune, syndicat de commune, COMCOM, syndicat mixte, EPL, ...)- en quoi	Sont concernées les communes associées de Polynésie française réparties sur plusieurs îles.

<p>Impacts financiers et budgétaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - quel impact financier pour l'Etat ? - quel impact financier pour les communes ? 	<p>Avoir un budget réservé par district pour des dépenses courantes que le maire délégué peut engager.</p>
<p>Impacts sur les services administratifs</p>	<p>Autonomie et réactivité dans la gestion courante des affaires des districts.</p> <p>Potentielle différence de fonctionnement d'un district à un autre.</p>
<p>Impacts sur les usagers ou particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - quel impact sur les usagers des services publics communaux ? - quel impact sur les particuliers : jeunes, personnes âgées, salariés de droit public ou de droit privé, etc 	<p>Plus de réactivité dans l'action communale.</p>
<p>Impacts sur les entreprises (PME, TGE, ..)</p>	<p>Néant.</p>

V) CONSULTATIONS ET MODALITES D'APPLICATION

CONSULTATIONS	AVIS ET/OU PROPOSITIONS
Bloc communal	<p>Consultation de mars/avril 2022 sur le rôle des maires délégués de districts isolés géographiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 65 votes « oui » (dont 10 votes : sous réserve de définir plusieurs règles) - 3 votes « non »
Polynésie française	Néant
Haut-commissariat	Présentation au Haut-commissaire et ses services le 10 novembre 2022

MODALITES D'APPLICATION	DESCRIPTION
Application dans le temps	Cette mesure s'appliquera au plus tard au 10 ^e jour qui suit sa publication au JORF (article 8 statut PF).
Application dans l'espace	Cette mesure s'applique aux communes associées de Polynésie française

VI) EVALUATION

Une évaluation de cette proposition se fait sur la base d'enquêtes auprès des élus et agents communaux et de la population.

Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de cette proposition, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs suivants sont proposés :

EVALUATION	INDICATEURS
Qualitative	Population : satisfaction relative au service public rendu Agent : sentiment de mieux servir la population Elu : sentiment de prendre les décisions à une échelle qui correspond mieux à la population. Elu : sentiment d'avoir les moyens de décision adaptés à son territoire.
Quantitative	Nombre de contentieux relatifs à l'exercice d'une compétence du maire délégué de district isolé géographiquement.
